

ASSEMBLÉE NATIONALE

29 septembre 2016

TRANSPARENCE, LUTTE CONTRE LA CORRUPTION ET MODERNISATION DE LA VIE
ÉCONOMIQUE - (N° 4045)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

SOUS-AMENDEMENT

N° 342

présenté par
M. Denaja

à l'amendement n° 1 de M. Launay

ARTICLE 54 BIS E

À la première phrase de l'alinéa 5, substituer au mot :

« eux »

les mots :

« cette commune ou cet établissement ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Sous-amendement rédactionnel.